

2022.06.

Berger  
Lefebvre**COMMUNE DE PERON (AIN)****EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 07 Juin 2022

**Objet : PROGRAMME TRAVAUX FORESTIERS 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DE SYLV'ACCTES.**

L'An deux mil vingt-deux le sept du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 21

Nbre présents : 17

Nbre votants : 18

**Etaient présents :**

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,

M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, adjoints

M. Blanc Jérémy, Conseiller Municipal délégué,

Mmes Budun Sevda, Fol Christine, Fournier Céline, De Jesus Catherine, Golay-Ramel Martine, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès Conseillères Municipales

MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Martinod Guillaume Conseillers Municipaux

**Etaient absents excusés**

Mme Clot Mariana a donné une procuration à Mme Rossas Amandine

Mme Delachat Elodie a donné une procuration à Mme Rey Novoa Dolorès

MM. Félix-Fiardet Bastien et Girod Claude

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'actions 2022 préconisé par l'Office National des Forêts pour la gestion de la forêt soumise de Péron, approuvé lors du vote du budget primitif le 12 avril 2022. Elle présente ensuite le devis correspondant actualisé à cause de l'inflation subie actuellement et précise que les travaux d'investissement étant subventionnables, il y aurait lieu de solliciter l'aide correspondante auprès de Sylv'Accts Rhône-Alpes, association créée en 2015 pour soutenir les actions forestières vertueuses en Auvergne-Rhône-Alpes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

ACCEPTE le programme suivant, selon devis établi en date du 1.06.2022 :

- Travaux de maintenance – section de fonctionnement

Entretien du parcellaire : traitement manuel et peinture (localisations p29,30, p31 et p58),

Lotissement de coupe lots \_ affouage nouvelle soumission (localisation : parcelle 74), pour un montant de 5 975.39 € HT,

-Travaux sylvicoles – section d’investissement

Dégagement manuel de plantations \_ épicéas et sapins (parciale 37.u), pour un montant arrêté à la somme de 4 274.37 € HT.

Ces travaux d’investissement sont susceptibles d’être subventionnés à hauteur de 50 % par l’association Sylv’Acetes Rhône-Alpes, soit 2 137 € HT,

DELEGUE à l’Office National des Forêts la réalisation de l’ensemble des travaux de ce programme 2022,

DIT que les crédits correspondant aux prestations retenues ont été prévus au budget primitif 2022 suivant le programme d’actions 2022 du 25.01.2022 :

➤ En section de fonctionnement :

\* à l’article 61524 pour les travaux de maintenance : 5 770 € HT (assujettis à la TVA) au lieu de 5 975.39 € HT,

➤ En section d’investissement :

\* à l’opération 109 (travaux forestiers 2022) pour les travaux sylvicoles : 4 120 € HT (assujettis à la TVA) au lieu de 4 274.37 € HT,

DIT que la subvention prévisionnelle de l’association Sylv’Acetes, estimée à 2 137 € (50% des travaux, a également été inscrite au budget primitif 2022 à l’opération 109 (travaux forestiers 2022) à hauteur de 2 060 €,

DECIDE de prévoir les crédits complémentaires à concurrence du devis actualisé, par décision modificative n°1 en cette même séance,

AUTORISE Madame le Maire, ou à défaut un adjoint en cas d’empêchement, à signer le devis de l’ONF correspondant, toutes pièces et toutes demandes de financement se rapportant à l’engagement de ces travaux, notamment le dossier déposé auprès de l’association Sylv’Acetes.

Fait et délibéré, les jour et mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Blanc".